ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN



ORIENTALISME

MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 15H
PARIS – 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES

ORIENTALISME

MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 15H
PARIS – 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES



Détail du lot n° 31

ARTCURIAL
BRIEST-POULAIN-F.TAJAN

7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

Fabien Naudan, Vice-Président

Directeur associé sénior
Martin Guesnet

Directeurs associés
Stéphane Aubert
Emmanuel Berard
Olivier Berman
Isabelle Bresset
Matthieu Fournier
Bruno Jaubert
Matthieu Lamoure



François Tajan



Olivier Berman

ORIENTALISME
VENTE N° 2655

Téléphone pendant l'exposition :
+33 (0)1 42 99 16 21

Commissaire-priseur :
François Tajan

Spécialiste :
Olivier Berman
+33 (0)1 42 99 20 67
oberman@artcurial.com

Renseignements :
Capucine Tamboise
+33 (0)1 42 99 16 21
ctamboise@artcurial.com

Recherche et authentifications :
Jessica Cavalero
+ 33 (0) 1 42 99 20 08
jcavalero@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Samedi 22 novembre
11h-18h
Dimanche 23 novembre
14h-18h
Lundi 24 novembre
11h-19h
Mardi 25 novembre
11h-13h (sur rendez-vous)

VENTE
MARDI 25 NOVEMBRE 2014
À 15H

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Charlotte Norton
+33 (0)1 42 99 20 23
cnorton@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Marion Carteirac
+33 (0)1 42 99 20 44
mcarteirac@artcurial.com

ARTCURIAL LIVE BID
Assistez en direct aux ventes aux enchères d'Artcurial et enchérissez comme si vous y étiez, c'est ce que vous offre le service, *Artcurial Live Bid.*
Pour s'inscrire : www.artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone
Thomas Gisbert de Callac
+33 (0)1 42 99 20 51
bids@artcurial.com



Détail du lot n° 20

Index

B
BARTOLINI Filippo – 22
BEAUCÉ Jean-Adolphe – 14
BERNARD Emile – 21
BERTRAND F. – 17
BOIVIN Emilie – 5

C
CALA Y MOYA (de) José – 23

D
DECKERS Emile – 9, 12
DELAHOGUE Alexis – 2
DELAHOGUE Eugène – 3
DINET Etienne – 6, 7

E
ERLANGER (d') Rodolphe François – 13

H
HUYSMANS Jean-Baptiste – 20

L
LINO Gustave – 8

M
MÊNE Pierre-Jules – 16

N
NOIRÉ Maxime – 4

P
PASCAL Paul – 19
PERLBERG Friedrich – 18
PRIEUR BARDIN François-Léon – 24

R
RACIM Mohammed – 1
ROUBTZOFF Alexandre – 27, 28, 29, 30, 31

V
VAN BIESBRŒCK Jules – 11
VAN MENS Isidore – 10, 26
VERSCHAFFELT Edouard – 15

Z
ZIEM Felix – 25

1

Mohammed RACIM
1896 – 1975

BAIE D'ALGER
Gouache et rehauts d'or sur papier
Signé « Mohammed Racim » en bas à gauche
23,50 × 16,60 cm

Provenance :
Collection particulière, France

GOUACHE HEIGHTENED WITH GOLD ON PAPER; SIGNED LOWER LEFT; 9,17 × 6,47 in.

12 000 – 15 000 €



Issu d'une famille d'artiste, Mohammed Racim s'intéresse très tôt à l'art et révèle dès son enfance des qualités exceptionnelles : une remarquable maîtrise de la composition, un sens inné du dessin et de la couleur.

Il entre à 14 ans au Cabinet de dessin de l'enseignement professionnel d'Alger et apporte à la tâche une intelligence qui plaide en sa faveur auprès de ses maîtres, notamment son oncle Mohamed Bensaid. Plus tard, il poursuit sa formation à l'École des Beaux-Arts d'Alger.

La découverte de la miniature persane marque, après l'atelier de la Casbah et le Cabinet de dessin, une nouvelle étape dans l'apprentissage de Mohammed Racim. Elle est décisive lorsque Nasreddine Dinet lui confie, en 1916, l'ornementation du livre *La vie de Mohamed* pour l'édition Piazza.

Ayant atteint une certaine notoriété, Racim entreprend son premier voyage en quête de l'histoire de l'enluminure et de la miniature. Il visite successivement Paris, Cordoue et Grenade, villes où l'art de la miniature est florissant.

Après un passage au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France, il se rend à Londres où il rencontre Sir Denison Ross, maître des études iraniennes. Puis, il visite le Caire, Rome, Vienne, Bucarest et Stockholm où il expose ses ouvrages. Au musée Galieni à Paris, il reçoit un accueil enthousiaste tant de la part du public que de la critique.

Sa miniature renvoie à la société algérienne d'antan. Ses images, pleines de poésie, montrent une extrême sensibilité et un souci permanent de rapporter fidèlement les scènes de la vie sociale dans des décors minutieusement étudiés et reproduits comme les avaient conçus les artisans de l'époque. Minutie, patience, poésie, sens du décor, sûreté du trait, nuances des couleurs sont autant de qualités qui caractérisent les créations de Mohammed Racim.

Il obtint en 1924 la médaille des Orientalistes et en 1933, le Grand Prix Artistique de l'Algérie.

2
Alexis DELAHOGUE
1867 – 1950

BORD DE L'OUED
Huile sur toile
Signée « A. Delahogue » en bas à gauche
46 × 33,50 cm

Provenance :
Collection de Mr et Mme X

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER LEFT
17,94 × 13,07 in.

3 000 – 5 000 €

3
Eugène DELAHOGUE
1867 – 1965

CHÂTEAU D'HYDRA
Huile sur toile
Signée « E. Delahogue » et située « Château d'Hydra » en bas à droite
61 × 46 cm

Provenance :
Collection de Mr et Mme X

OIL ON CANVAS, SIGNED AND LOCATED LOWER RIGHT; 23,79 × 17,94 in.

2 000 – 3 000 €

4
Maxime NOIRÉ
1861 – 1927

VUE DE BOU SAADA
Huile sur toile
Signée « Noiré » en bas à gauche et située « Bou Saada » à droite (Apocryphe)
39 × 56 cm

Provenance :
Collection de Mr et Mme X

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER LEFT AND LOCATED LOWER RIGHT; 15,21 × 21,84 in.

1 000 – 1 500 €

2



3



4



5
Émilie BOIVIN
1846 – 1920

LA HALTE
Huile sur toile
Signée « E. Boivin » en bas à droite
27,50 × 46,20 cm

Provenance :
Collection particulière, Suède

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER RIGHT
10,73 × 18,02 in.

1 000 – 1 500 €

6
Étienne DINET
1873 – 1965

FEMME DE BOU SAADA
Mine de plomb, aquarelle et rehauts de gouache sur papier beige
21 × 15 cm

L'authenticité de cette œuvre a été verbalement confirmée par Monsieur Koudir Benchikou.

PENCIL, WATERCOLOR HEIGHTENED WITH GOUACHE ON BEIGE PAPER; 8,19 × 5,85 in.

5 000 – 7 000 €

7
Étienne DINET
1873 – 1965

JEUNE HOMME AU BURNOUS
Mine de plomb, aquarelle et rehauts de gouache sur papier beige
24,80 × 16 cm

L'authenticité de cette œuvre a été verbalement confirmée par Monsieur Koudir Benchikou.

PENCIL; WATERCOLOR HEIGHTENED WITH GOUACHE ON BEIGE PAPER; 9,67 × 6,24 in.

5 000 – 7 000 €

5



6



7



8
Gustave LINO
1893 – 1961

RUE ANIMÉE À SIDI BOU SAÏD
Huile sur toile
Signée « G. Lino » en bas à droite
65,50 × 54 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER RIGHT
25,55 × 21,06 in.

4 000 – 6 000 €

9
Émile DECKERS
1885 – 1968

JEUNES ALGÉROISES À LA SORTIE DU HAMMAM
Pastel sur toile
Signée « E Deckers », située « alger »
et daté « 36 » en bas à gauche
82,50 × 91,50 cm

PASTEL ON CANVAS; SIGNED, LOCATED AND DATED LOWER LEFT; 32,18 × 35,69 in

10 000 – 15 000 €

8



9



10
Isidore VAN MENS
1890 – 1985

GHARDAÏA
Huile sur toile
Signée « IS. VAN MENS », située « GHARDAÏA »
et datée « 1926 » en bas à gauche
47 × 36 cm

Provenance :
Collection particulière, Belgique

OIL ON CANVAS; SIGNED, LOCATED AND DATED LOWER LEFT; 18,33 × 14,04 in.

3 000 – 4 000 €

11
Jules VAN BIESBRŒCK
1873 – 1965

LE BERCEAU
Huile sur panneau
Signé « Fecit VAN BIESBRŒCK » en bas à droite
86,50 × 40 cm

OIL ON PANEL; SIGNED LOWER RIGHT
33,74 × 15,60 in.

15 000 – 18 000 €

10



11



12
Émile DECKERS
1885 – 1968

LE SECRET
Huile sur toile
Signée « Deckers », situé « Alger » et daté « 1941 »
en bas à droite
81,50 × 60,50 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS; SIGNED, LOCATED AND DATED LOWER RIGHT; 31,79 × 23,60 in.

28 000 – 32 000 €



Né le 9 janvier 1885 en Belgique, Émile Deckers est formé à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège. Il y est couronné de nombreux succès et se voit nommé membre du jury de l'Académie en 1911.

Deckers arrive en Algérie vers 1920 et devient rapidement l'un des meilleurs portraitistes de l'époque. Dès 1930, son existence est partagée entre le Belgique et l'Algérie qui devient son pays d'adoption et où a lieu annuellement l'Exposition Deckers, véritable évènement artistique.

Les nombreux portraits de l'artiste montrent une simplicité et une sobriété de teintes surprenantes d'où émane toutefois une vie intense, ce qui rappelle incontestablement l'art des maîtres flammands.

Émile Deckers ne quitte Alger qu'en 1966 pour rentrer définitivement en Belgique où il meurt le 6 février 1968.

13
Rodolphe Francois d'ERLANGER
1872 – 1932

PORTEUSE D'EAU
Huile sur toile
Signée « G. d' Erlanger » en bas à droite
55,50 × 35,50 cm

Provenance :
Collection de M et M^me^ X

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER RIGHT
21,65 × 13,85 in.

2 000 – 3 000 €

14
Jean-Adolphe BEAUCÉ
1918 – 1975

CONSTANTINE - 1858
Huile sur panneau
Signé « J.A BEAUCÉ » et daté « 1858 » en bas à droite
35,50 × 27 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON PANEL; SIGNED AND DATED LOWER RIGHT; 13,85 × 10,53 in.

2 000 – 3 000 €

15
Edouard VERSCHAFFELT
1874 – 1955

JEUNES BERBÈRES DANS UN INTÉRIEUR
Huile sur toile
Signée « E. Verschaffelt » en bas à droite
80 × 101 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER RIGHT
31,20 × 39,39 in.

15 000 – 20 000 €

13



14



15



16
Pierre-Jules MÊNE
1810 – 1879

FAUCONNIER ARABE À CHEVAL
Bronze à patine brune
Signé « P.J. MENE » sur la terrasse
H. : 81 cm

Bibliographie :
Pierre Kjellbers, *les bronzes du XIX^e siècle*, Paris, 1987, p.476-477 (ill)

Provenance :
Collection particulière, France

AN EQUESTRIAN BRONZE GROUP OF THE AFRICAN HUNTER, BY PIERRE JULES MENE, FRENCH; SIGNED ON THE BASE

7 000 – 9 000 €

16



17
F. BERTRAND

FANTASIA
Huile sur toile
Signé « F Bertrand » et datée '97' en bas à droite
81 × 131,50 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER RIGHT
31,59 × 51,29 in.

12 000 – 18 000 €

17



18
Friedrich PERLBERG
1848 – 1941

LE SIMOUN ARRIVE
Aquarelle et gouache sur papier
Signé « F. Perlberg » et titré « Der Samum Komt ! » en bas à droite
26 × 41 cm

Provenance :
Collection particulière, France

WATERCOLOR AND GOUACHE ON PAPER; SIGNED AND TITLED LOWER RIGHT
10,14 × 15,99 in.

800 – 1 200 €

19
Paul PASCAL
1832 – 1903

LA HALTE
Technique mixte sur papier
Signé « P. Pascal » en bas à droite
41 × 57 cm

Provenance :
Collection particulière, France

MIXED MEDIA ON PAPER; SIGNED LOWER RIGHT; 15,99 × 22,23 in.

3 000 – 5 000 €

20
Jean-Baptiste HUYSMANS
1826 – 1906

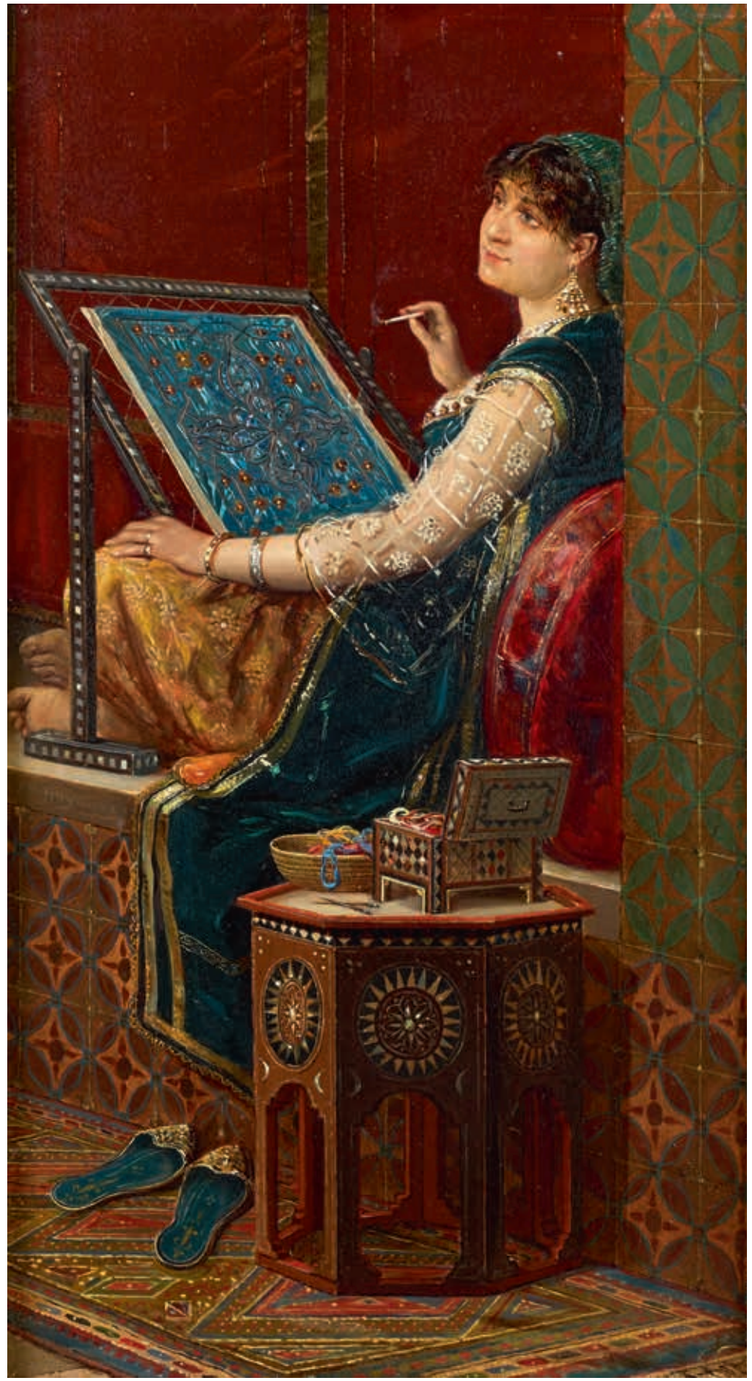
FEMME DEVANT UN MÉTIER À TISSER
Huile sur panneau
Signé « J.B. Huysmans » au centre à gauche
40,80 × 22,80 cm

OIL ON PANEL; SIGNED CENTRE LEFT
15,91 × 8,89 in.

12 000 – 15 000 €

18


19


20


21
Émile BERNARD
1868 – 1941

AU BORD DU NIL
Huile sur toile
Signée « Emile Bernard » et datée « 1900 »
en bas à droite
120 × 120 cm

Provenance :
Atelier de l'artiste
Ancienne collection de Madame Clément Altarriba
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire
actuel vers 1964
Collection particulière, France

Exposition :
Fondation Mona Bismark, *Emile Bernard rétrospective*, février-mars 1991,
n°51 (reproduit p.61)
Musée Balore, Nîmes, Emie Bernard,
avril-septembre 1993, n°41 (reproduit p.78)

Bibliographie :
Jean-Jacques Luthi, *Emile Bernard*, catalogue raisonné de l'œuvre peinte, Edition Side, Paris, 1982, n° 597 (reproduit p.88)
Fred Leeman et Wildenstein Institute, *Emile Bernard*, Paris, Citadelles et Mazenot, Wildenstein Institue Publications, 2013, n°176 (reproduit p.305)
Jean Jacques Luthi et Armand Israël, *Emile Bernard, catalogue raisonné*, Editions des catalogues raisonnées, Paris 2014, n°517 (reproduit p.221)

Cette œuvre figure dans les archives du catalogue *Emile Bernard* par le Wildenstein Institute Publications et a fait l'objet d'inclusion (référence 151-08/12/15/10872).

OIL ON CANVAS; SIGNED AN DATED LOWER RIGHT; 46,80 × 46,80 in.

20 000 – 30 000 €



22
Filippo BARTOLINI
1861 – 1908

L'HEURE DU THÉ
Aquarelle et mine de plomb sur papier
Signé « F Bartolini » en bas à droite
55 × 37 cm

Provenance :
Collection particulière, France

WATERCOLOR AND PENCIL ON PAPER; SIGNED LOWER RIGHT; 21,45 × 14,43 in.

5 000 – 7 000 €

22



23
José de CALA Y MOYA
1850 – 1891

LE PACHA ET SES FAVORITES
Huile sur panneau
Signé « Cala y Moya » et daté « 1878 » en bas à droite
37,50 × 54,50 cm

Provenance :
Collection particulière, Angleterre

OIL ON PANNEL; SIGNED AND DATED LOWER RIGHT; 14,63 × 21,26 in.

15 000 – 20 000 €

23



24
François-Léon PRIEUR BARDIN
1870 – 1939

PONT DE GALATA
Huile sur toile marouflée sur panneau
Monogrammée « P-B. » et datée « 1898 » en bas à droite
18,50 × 34,20 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS LAID ON PANEL; SIGNED WITH INITIALS AND DATED LOWER RIGHT
7,22 × 13,34 in.

5 000 – 7 000 €

25
Felix ZIEM
1821 – 1911

FONTAINE DE LA SULTANE MIHRISAH, EAUX DOUCES D'ASIE
Huile sur toile
Signé « Ziem » en bas à gauche
69,50 × 113,50 cm

Provenance :
Ancienne collection Blanchardon
Nice, Nice enchères, 20 décembre 2005, lot 20
Collection particulière, France

Nous remercions l'Association Félix Ziem, représentée par Messieurs Mathias Ary Jan, David Pluskwa et Gérard Fabre de nous avoir aimablement confirmé l'authenticité de ce tableau d'après photographie. Un certificat pourra être délivré sur demande.

OIL ON CANVAS; SIGNED LOWER LEFT;
27,11 × 44,27 in.

40 000 – 60 000 €

24



25



26
Isidore VAN MENS
1890 – 1985

SCÈNE ANIMÉE PRÈS D'UNE MOSQUÉE
Huile sur carton
Signé « IS. VAN MENS. », situé « TUNIS » et daté « 1932 » en bas à droite
21 × 27 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CARBOARD; SIGNED, LOCATED AND DATED LOWER RIGHT; 8,19 × 10,53 in.

1 500 – 2 000 €

27
Alexandre ROUBTZOFF
1884 – 1949

LE REPOS À L'OMBRE, ALGER
Huile sur toile marouflée sur carton fort
Signée « A. Roubtzoff » et datée « 1926 Avril » en bas à droite
Située « Alger » en bas à gauche
19,50 × 27 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS LAID ON HARDBOARD; SIGNED AND DATE LOWER RIGHT; LOCATED LOWER LEFT; 7,61 × 10,53 in.

4 000 – 6 000 €

28
Alexandre ROUBTZOFF
1884 – 1949

LE JARDIN FLEURI À BEN NEGRO, BIZERTE
Huile sur toile marouflée sur carton fort
Signée « A. Roubtzoff » et datée « 1918 » en bas à gauche
Située « Ben Negro, Bizerte » en bas à droite
17,50 × 26,50 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS LAID ON HARDBOARD; SIGNED AND DATED LOWER LEFT; LOCATED LOWER RIGHT; 6,83 × 10,34 in.

4 000 – 6 000 €

27



28



26



29
Alexandre ROUBTZOFF
1884 – 1949

LE JARDIN À BEN NEGRO, BIZERTE
Huile sur toile marouflée sur carton fort
Signée « A. Roubtzoff » et datée « 1926 Avril » en bas à droite.
Située « Ben Negro » en bas à gauche
19,50 × 27,50 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS LAID ON HARDBOARD; SIGNED AND DATED LOWER RIGHT; LOCATED LOWER LEFT; 7,61 x 10,73 in.

4 000 – 6 000 €

30
Alexandre ROUBTZOFF
1884 – 1949

FONTAINE DANS LE JARDIN À BEN NEGRO, BIZERTE
Huile sur toile marouflée sur carton fort
Signée « A. Roubtzoff » et datée « 1918 » en bas à gauche
Située « Ben Negro, Bizerte » en bas à droite
27 × 17,50 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS LAID ON HARDBOARD; SIGNED AND DATED LOWER LEFT; LOCATED LOWER RIGHT; 10,53 × 6,83 in.

4 000 – 6 000 €

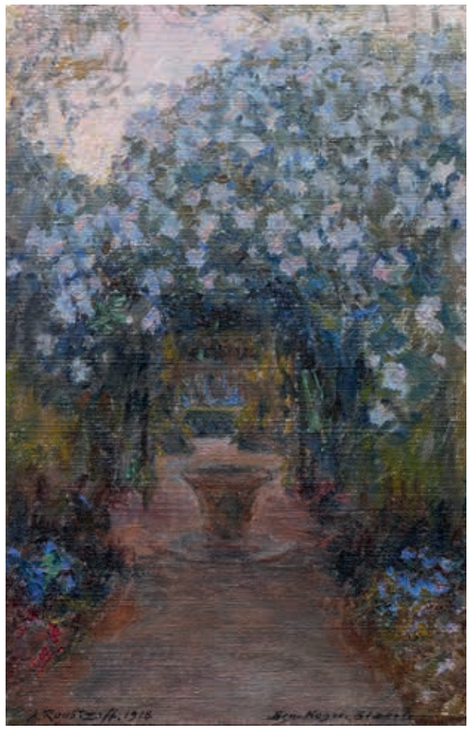
31
Alexandre ROUBTZOFF
1884 – 1949

LA JARDIN DE SCULPTURES À BEN NEGRO, BIZERTE
Huile sur toile marouflée sur panneau
Signée « A. Roubtzoff » et datée « 5-6 avril 1926 » en bas à droite.
Située « Ben Negro » en bas à gauche.
38 × 29 cm

Provenance :
Collection particulière, France

OIL ON CANVAS LAID ON PANEL; SIGNED AND DATED LOWER RIGHT; LOCATED LOWER LEFT; 14,82 × 11,31 in.

8 000 – 10 000 €

30


31


29


Armand POINT
1860 – 1932
Princesse à la licorne
Relief en plâtre polychrome
77 × 56 cm
Est. : 20 000 – 30 000 €



TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS ET DU XIXE SIÈCLE, SCULPTURES

MARDI 18 NOVEMBRE 2014 À 19H
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

Contact :
Elisabeth Bastier
+33 1 42 99 20 53
ebastier@artcurial.com

Grande coupe
En céramique lustrée
Art abbasside, Xe siècle
Est. : 30 000 – 50 000 €



COLLECTION LIUBA ET ERNESTO WOLF

ANTIQUITÉS ET ARTS D'ORIENT, ART DU MOYEN-ÂGE, ART TRIBAL, MANUSCRITS ET LIVRES ANCIENS, ARTS MODERNE ET CONTEMPORAIN

LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2014 À 20H
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

Contact :
Élodie Landais
+33 1 42 99 20 84
elandais@artcurial.com

René BOIVIN
Bague « Quatre corps »
En or gris et diamants
Est. : 30 000 – 40 000 €

VAN CLEEF & ARPELS
Paire de clips d'oreille
En or gris et diamants
Est. : 28 000 – 30 000 €

PANERAI
Radiomir, 1940,
Limited Edition, Pam 399
Diam. : 47 mm
Est. : 25 000 – 45 000 €







PANERAI ONLY
IMPORTANTS BIJOUX
HORLOGERIE DE COLLECTION

LUNDI 8, MARDI 9 ET MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

Contacts :
Bijoux :
Julie Valade
+33 (0)1 42 99 16 41
jvalade@artcurial.com

Montres :
Marie Sanna-Legrand
+33 (0)1 42 99 16 53
msanna@artcurial.com



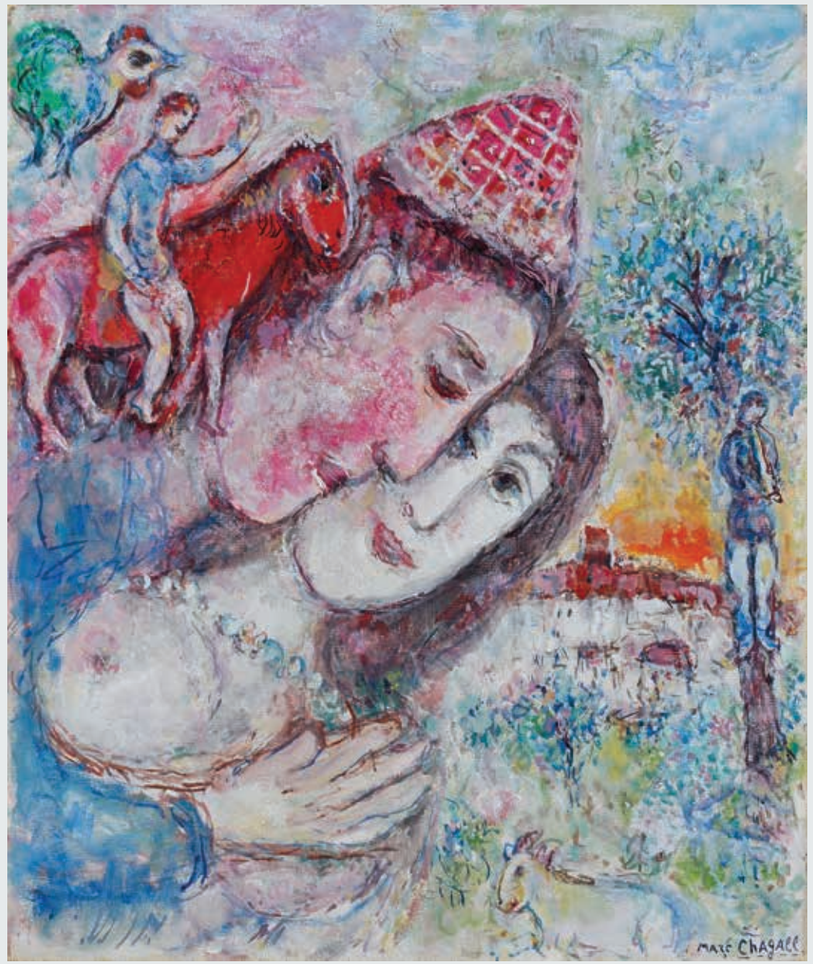
Jean DUNAND (1877 – 1942)
***La conquête du cheval* – Vers 1935**
Deux panneaux en plâtre à décor en laque, feuille et poudre d'or, 80 × 240 cm (chaque)
Signé sur un panneau en bas à droite.

ART DÉCO

MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 19H
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

Contact :
Sabrina Dolla
+33 1 42 99 16 40
sdolla@artcurial.com



Marc CHAGALL (1887 – 1985)
***Le collier bleu* – 1967-1968**
Est. : 600 000 – 800 000 €

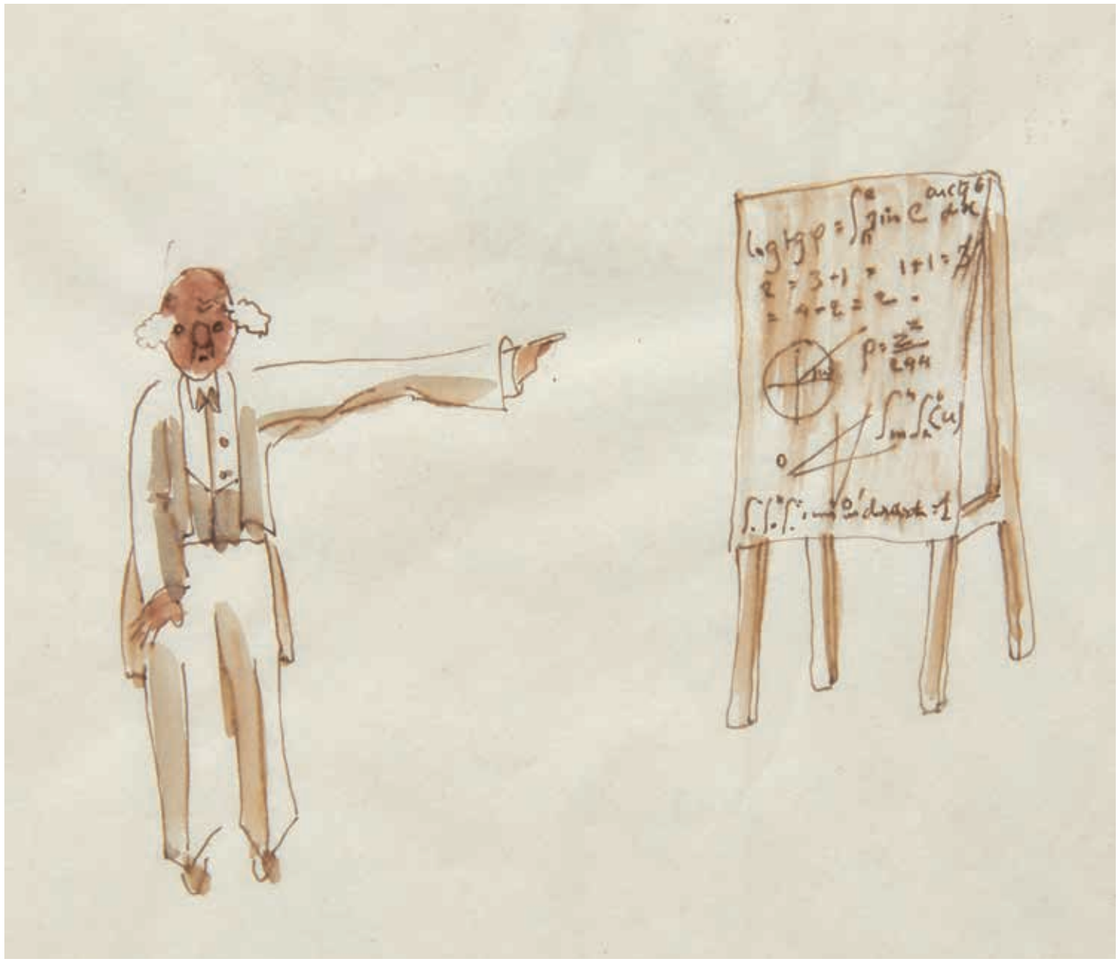
IMPRESSIONNISTE & MODERNE

DONT LA COLLECTION LIUBA ET ERNESTO WOLF

LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2014 À 20H
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

Contact :
Élodie Landais
+33 1 42 99 20 84
elandais@artcurial.com



Antoine de SAINT-EXUPÉRY. *Le Petit Prince*
Dessin aquarellé de l'Astronome ayant servi à l'édition originale de 1943

LIVRES ET MANUSCRITS

MARDI 9 DÉCEMBRE 2014 À 10H ET 14H
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

Contact :
Lorena de Las Heras
+33 (0)1 42 99 16 58
ldelasheras@artcurial.com

HÔTEL DE PARIS – MONTE-CARLO

VENTES AUX ENCHÈRES SUR PLACE DU 25 AU 28 JANVIER 2015
SALLE EMPIRE – HÔTEL DE PARIS – MONTE-CARLO
RENSEIGNEMENTS : hdp@artcurial.com

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN



Antoine Léon MOREL-FATIO (1810 – 1871)
Vue du port d'Alger
Huile sur toile, 47 × 124 cm
Est. : 60 000 – 80 000 €

REGARD SUR L'ALGÉRIE

COLLECTION D'UN AMATEUR

MARDI 10 FÉVRIER 2015
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES – 75008 PARIS

Contact :
Olivier Berman
+ 33 1 42 99 20 67
oberman@artcurial.com

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan

Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L 312-4 et suivant du Code de commerce.
En cette qualité Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par Artcurial Briest –Poulain – F. Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.
Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires et d'effectuer un déposit.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.
À toutes fins utiles, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve le droit d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente, pour lesquels elle se réserve le droit de demander un déposit de garantie et qu'elle aura acceptés. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le déposit de garantie sera renvoyé sous 72h.
Si Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
En revanche le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire.
Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifié publiquement avant la vente.

f) Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.
En cas de contestation Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.
Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve le droit de ne délivrer le lot qu'après encaissement du chèque.

h) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises.
Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan.

3 – L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :
• De 1 à 30 000 euros : 25 % + TVA au taux en vigueur.
• De 30 001 à 1 200 000 euros : 20% + TVA au taux en vigueur.
• Au-delà de 1 200 001 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur.

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ○).

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 20 % pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.
Un adjudicataire CEE justifiant d'un n°de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.
Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
– En espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
– Par chèque bancaire tiré sur une banque française sur présentation d'une pièce d'identité et, pour toute personne morale, d'un extrait KBis daté de moins de 3 mois (les chèques tirés sur une banque étrangère ne sont pas acceptés);
– Par virement bancaire ;
– Par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.
Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.
En cas de règlement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque, soit 8 jours ouvrables à compter du dépôt du chèque.
Dans l'intervalle Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais d'entreposage du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.
À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
En outre, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajann se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :
– Des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
– Le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
– Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial Briest – Poulain – F. Tajann se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

En cas de contestation Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

5 – Préemption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.
L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle – reproduction des œuvres

Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.
En outre Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan dispose d'une dérogation lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.
Toute reproduction du catalogue de Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.
La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.
Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :
• de 1 à 300 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 %).
• de 300 001 à 600 000 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur (soit 2,35 %).
• Au-delà de 600 001 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 %).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) Les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) Les véhicules précédés d'un astérisque (*) ont été confiés à Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

i) Tout lot contenant un élément en ivoire, provenant d'Afrique ou d'Asie, quelle que soit sa date d'exécution ou son certificat d'origine, ne pourra être importé aux États-Unis, au regard de la législation qui y est appliquée.
Il est indiqué par un (▲).

8 – Retrait des lots

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

9 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

10 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.
La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.
Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Protection des biens culturels

Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan participe à la protection des biens culturels et met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente dans ce catalogue.

Banque partenaire :
Neuflize OBC
ABN AMRO

CONDITIONS OF PURCHASE IN VOLUNTARY AUCTION SALES

Artcurial Briest – Poulain – F.Tajan

Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan is an operator of voluntary auction sales regulated by the law articles L312-4 and following of the Code de Commerce.
In such capacity Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.
The relationships between Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications before the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation.
The absence of statements Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.
Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.
The estimations can be provided in several currencies ; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding.

2 – The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references and to request a deposit.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.
Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will bear no liability / responsability whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan which have been deemed acceptable. Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan is entitled to request a deposit which will be refunded within 48hours after the sale if the lot id not sold to this buyer.
Should Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.
The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in or publicly modified before the sale.

f) Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will conduct auction sales at their discretion, ensuring freedom auction and equality among all bidders, in accordance with established practices.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.
In case of challenge or dispute, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.
The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjugé" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.
No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

h) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will not be liable for errors of conversion.

3 – The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes :

1) Lots from the EEC :
- From 1 to 30 000 euros: 25 % + current VAT.
- From 30 001 to 1 200 000 euros: 20 % + current VAT.
- Over 1 200 001 euros: 12 % + current VAT.

2) Lots from outside the EEC : (identified by an ○).
In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 20% for jewelry and watches, motorcars, wines and spirits and multiples).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.
An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.
The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.
The purchaser will be authorized to pay by the following means :
– In cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizens, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizens on presentation of their identity papers;
– By cheque drawn on a French bank on presentation of identity papers and for any company, a KBis dated less than 3 months (cheques drawn on a foreign bank are not accepted);
– By bank transfer;
– By credit card : VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.
Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.
Any person having been recorded by Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan would prove unsufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes. If payment is made by cheque, the lot will be delivered after cashing, eight working days after the cheque deposit. In the meantime Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.
Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within three months from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.
In addition, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option :
– interest at the legal rate increased by five points,
– the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
– the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

f) The buyer can obtain upon request a certificate of sale which will be invoiced 60.

4 – The incidents of the sale

In case of dispute, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan reserves the right to designate the successful bidder, to continue the sale or to cancel it or to put the lot up for sale.

a) In case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will be able to use video technology. Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan shall bear no liability/responsability whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

5 – Pre-emption of the French state

The French state in entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.
The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.
Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan.
Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.
Furthermore, Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.
Any reproduction of Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.
The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.
In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackes :
- From 1 to 300 000 euros : 16% + current VAT (i.e. 3.13%).
- From 300 001 to 600 000 euros : 12% + current VAT (i.e. 2.35%).
- Over 600 001 euros : 10% + current VAT (i.e. 1.96%).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will bestored at the costs and risks of their owner.

i) Any lot which includes one element in ivory, cannot be imported in the United States as its legislation bans the trade of African or Asian ivory, whatever its dating may be.
It is indicated by (▲).

8 – Removal of purchases

The buyer has to insure its purchase, and Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan assumes no liability for any damage items which may occur after the sale.
All transportation arrangements are the sole responsibility of the buyer.

9 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

10 – Law and Jurisdiction

In accordance with the law, it is added that all actions in public liability instituted on the occasion of valuation and of voluntary and court-ordered auction sales are barred at the end of five years from the hammer price or valuation.

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

Protection of cultural property

Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan applies a policy to prevent the sale of looted or stolen cultural property.

Bank:
Neuflize OBC
ABN AMRO

ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F. TAJAN

7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. CONTACT@ARTCURIAL.COM

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS

Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

Fabien Naudan, **Vice-Président**
Assistante : Alma Barthélemy, **20 48**

Directeur associé senior
Martin Guesnet

Directeurs associés
Stéphane Aubert
Emmanuel Berard
Olivier Berman
Isabelle Bresset
Matthieu Fournier
Bruno Jaubert
Matthieu Lamoure

ARTCURIAL HOLDING SA

Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Présidents :
Francis Briest, Hervé Poulain

Conseil d'Administration :
Francis Briest, Olivier Costa de Beauregard, Nicole Dassault, Laurent Dassault, Carole Fiquémont, Marie-Hélène Habert, Nicolas Orlowski, Pastor, Hervé Poulain

VENTES PRIVÉES

Contact : Anne de Turenne, **20 33**

CONSEILLER SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Serge Lemoine

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

BUREAUX À L'ÉTRANGER

CHINE

Jiayi Li, consultante
798 Art District, No 4 Jiuxianqiao Lu
Chaoyang District – Beijing 100015
T. +86 137 01 37 58 11
lijiayi7@gmail.com

DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN

Directeur : Martin Guesnet, **20 31**

AUTRICHE

Caroline Messensee, directeur
Rudolfsplatz 3 – 1010 Wien
T. +43 699 172 42 672

BELGIQUE

Vinciane de Traux, directeur
5, Avenue Franklin Roosevelt
1050 Bruxelles
T. +32 (0)2 644 98 44

ITALIE

Gioia Sardagna Ferrari, directeur
Palazzo Crespi,
Corso Venezia, 22 – 20121 Milano
T. +39 02 49 76 36 49

BUREAUX EN FRANCE

BORDEAUX

Marie Janoueix
Hôtel de Gurchy
83 Cours des Girondins
33500 Libourne
T. +33 (0)6 07 77 59 49
mjanoueix@artcurial.com

MONTPELLIER

Geneviève Salasc de Cambiaire
T. +33 (0)6 09 78 31 45
gsalasc@artcurial.com

ARTCURIAL TOULOUSE
VEDOVATO – RIVET

Commissaire-priseur :
Jean-Louis Vedovato
8, rue Fermat – 31000 Toulouse
T. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL LYON
MICHEL RAMBERT

Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin – 69008 Lyon
T. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

ARTCURIAL MARSEILLE
STAMMEGNA ET ASSOCIÉ

22, rue Edmond Rostand
13006 Marseille
Contact : Inès Sonneville
T. +33 (0)1 42 99 16 55
isonneville@artcurial.com

ARQANA ARTCURIAL DEAUVILLE

32, avenue Hocquart de Turtot
14800 Deauville
T. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ADMINISTRATION ET GESTION

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Anne de Turenne, **20 33**
Anne-Caroline Germaine, **20 61**

Marketing, Communication et Activités Culturelles :
Directeur : Carine Decroi
Morgane Delmas
Julie Jonquet-Caunes
Florence Massonnet
Pauline Crenn

Relations presse :
Jean-Baptiste Duquesne, **20 76**

Comptabilité et administration :
Directeur : Joséphine Dubois

Comptabilité des ventes :
Marion Carteirac, Sandrine Abdelli, Justine Lamarre, Léonor de Ligondés, Vanessa Lassalle, Perrine Minot

Comptabilité générale :
Virginie Boisseau, Marion Bégat, Sandra Margueritat, Mouna Sekour

Gestion des ressources humaines :
Isabelle Chênais

Logistique et gestion des stocks :
Directeur : Éric Pourchot
Rony Avilon, Mehdi Bouchekout, Laurent Boudan, Denis Chevallier, Julien Goron,
Lionel Lavergne, Joël Laviolette, Vincent Mauriol, Lal Sellahannadi

Transport et douane :
Direction : Ronan Massart, **16 37**
Marine Viet, **16 57**
shipping@artcurial

ORDRES D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Direction :
Thomas Gisbert de Callac, **20 51**
Marie Trévoux, Kristina Vrzests, Laure Armand
bids@artcurial.com

ABONNEMENTS CATALOGUES

Direction :
Géraldine de Mortemart, **20 43**
Isaure de Kervénoaël, **20 20**

COMMISSAIRES PRISEURS HABILITÉS

Francis Briest, François Tajan, Hervé Poulain, Isabelle Boudot de La Motte, Isabelle Bresset, Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux, Matthieu Fournier, Astrid Guillon

DÉPARTEMENTS D'ART

IMPRESSIONNISTE & MODERNE

Directeur Art Moderne :
Bruno Jaubert
Directeur Art Impressionniste :
Olivier Berman
École de Paris, 1905 – 1939 :
Expert : Nadine Nieszawer
Spécialiste junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Consultant :
Karim Hoss
Recherche et certificat :
Jessica Cavalero
Historienne de l'art :
Marie-Caroline Sainsaulieu
Catalogueur :
Florent Wanecq, **20 63**
Administrateur :
Élodie Landais, **20 84**

POST-WAR & CONTEMPORAIN

Directeur Art Abstrait :
Hugues Sébilleau
Spécialiste senior :
Arnaud Oliveux
Consultant :
Karim Hoss
Recherche et certificat :
Jessica Cavalero
Catalogueur :
Sophie Cariguel, **20 04**
Administrateur :
Karine Castagna, **20 28**
Vanessa Favre, **16 13**

ORIENTALISME

Directeur :
Olivier Berman
Administrateur :
Capucine Tamboise, **20 76**

ÉCOLES ÉTRANGÈRES DE LA FIN DU XIXE S.

Directeur : Olivier Berman
Administrateur :
Élodie Landais, **20 84**

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS ET MULTIPLES

Expert : Isabelle Milsztein
Catalogueur et administrateur :
Julie Hottner, **20 25**

ART DÉCO

Expert : Félix Marcilhac
Spécialiste : Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN

Directeur :
Emmanuel Berard
Administrateur :
Claire Gallois, **16 24**

PHOTOGRAPHIE

Experts :
Arnaud Adida
Christophe Lunn
Administrateur :
Capucine Tamboise, **16 21**

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIIIE ET XIXE S.

Directeur :
Isabelle Bresset
Céramiques, expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
S.A.S. Déchaut-Stetten,
Marie de Noblet
Catalogueur :
Filippo Passadore
Administrateur :
Gabrielle Richardson, **20 68**

TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS ET DU XIXE S.

Directeur :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Cabinet Turquin
Catalogueur :
Elisabeth Bastier
Administrateur :
Alix Fade, **20 07**

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE

Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

LIVRES ET MANUSCRITS

Spécialiste :
Guillaume Romaneix, **16 49**
Expert : Olivier Devers
Administrateur :
Lorena de las Heras, **16 58**

ART TRIBAL

Direction :
Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE

Expert : Philippe Delalande
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

ARCHÉOLOGIE ET ARTS D'ORIENT

Administrateur et spécialiste junior :
Mathilde Neuve-Église, **20 75**

ARCHÉOLOGIE

Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

BIJOUX

Directeur : Julie Valade
Experts : S.A.S. Déchaut-Stetten
Administrateurs :
Marianne Balse, **20 52**
Laetitia Merendon, **16 30**
Laura Mongeni, **16 30**

MONTRES

Expert : Romain Réa
Direction :
Marie Sanna-Legrand, **16 53**
Administrateur :
Laetitia Merendon, **16 30**

ARTCURIAL MOTORCARS AUTOMOBILES DE COLLECTION

Directeur :
Matthieu Lamoure
Spécialiste : Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Clerc : Antoine Mahé, **20 62**
Administrateurs :
Iris Hummel, **20 56**
Anne-Claire Mandine, **20 73**

AUTOMOBILIA AÉRONAUTIQUE, MARINE

Directeur :
Matthieu Lamoure
Direction :
Sophie Peyrache, **20 41**
Expert automobilia :
Estelle Prévot-Perry

BANDES DESSINÉES

Expert : Éric Leroy, **20 17**
Administrateur :
Saveria de Valence, **20 11**

VINS ET SPIRITUEUX

Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Administrateur :
Marie Calzada, **20 24**
vins@artcurial.com

VINTAGE & COLLECTIONS

Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Spécialiste junior :
Eva-Yoko Gault, **20 15**

VENTES GÉNÉRALISTES

Direction :
Isabelle Boudot de La Motte
Spécialiste junior mode vintage :
Élisabeth Telliez, **16 59**
Administrateurs :
Juliette Leroy, **20 16**
Thaïs Thirouin, **20 70**

SOUVENIRS HISTORIQUES ET ARMES ANCIENNES

Experts : Gaëtan Brunel
Administrateur :
Juliette Leroy, **20 16**

INVENTAIRES

Directeur :
Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Clercs aux inventaires :
Inès Sonneville, **16 55**
Astrid Guillon, **20 02**
Administrateur :
Marie-Bénédicte Charreyre, **20 18**

Tous les emails des collaborateurs d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan, s'écrivent comme suit : initiale du prénom et nom @artcurial.com, par exemple : iboudotdelamotte@artcurial.com

Les numéros de téléphone des collaborateurs d'Artcurial se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

AFFILIÉ
À INTERNATIONAL
AUCTIONEERS

Ordre d'achat
Absentee Bid Form

ORIENTALISME
VENTE N°2655

MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 15H
PARIS – 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES

○ ORDRE D'ACHAT / *ABSENTEE BID*

○ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / *TELEPHONE*
POUR LES LOTS DONT L'ESTIMATION EST SUPÉRIEURE À 500 EUROS
FOR LOTS ESTIMATED FROM € 500 ONWARDS

TÉLÉPHONE / *PHONE :*

RÉFÉRENCES BANCAIRES / *BANK REFERENCE*

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) / *IBAN AND BIC :*

NOM DE LA BANQUE / *NAME OF THE BANK :* _____

ADRESSE / *POST ADDRES :* _____

TÉLÉPHONE / *PHONE :* _____

GESTIONNAIRE DU COMPTE / *ACCOUNT MANAGER :* _____

CODE BANQUE / *BIC OR SWIFT :* _____

NUMÉRO DE COMPTE / *IBAN :* _____

CODE GUICHET : _____

CLEF RIB : _____

NOM / *NAME :* _____

PRÉNOM / *FIRST NAME :* _____

ADRESSE / *ADRESS :* _____

TÉLÉPHONE / *PHONE :* _____

FAX : _____

EMAIL : _____

MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE À CE FORMULAIRE UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ (PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ)
SI VOUS ENCHÉRISSEZ POUR LE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ, MERCI DE JOINDRE UN EXTRAIT KBIS DE MOINS DE 3 MOIS.
COULD YOU PLEASE PROVIDE A COPY OF YOUR ID OR PASSPORT
IF YOU BID ON BEHALF OF A COMPANY, COULD YOU PLEASE PROVIDE A POWER OF ATTORNEY.

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDIQUÉES EN EUROS, LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT PAS LES FRAIS LÉGAUX).

I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYER'S PREMIUM AND TAXES).

LOT	DESCRIPTION DU LOT / *LOT DESCRIPTION*	LIMITE EN EUROS / *MAX. EUROS PRICE*
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€

LES ORDRES D'ACHAT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR AU MOINS 24 HEURES AVANT LA VENTE.
TO ALLOW TIME FOR PROCESSING, ABSENTEE BIDS SHOULD BE RECEIVED AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE SALE BEGINS.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE

À RENVOYER / *PLEASE MAIL TO :*

ARTCURIAL–BRIEST–POULAIN–F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSÉES
75008 PARIS

FAX : +33 (0)1 42 99 20 60
BIDS@ARTCURIAL.COM



ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F.TAJAN